



AVIS DIVERS

Par acte conclu le 2 avril 2014, Monsieur et Madame Nicolas Seydoux, leurs enfants et la société CINEPAR ont renouvelé l'engagement collectif de conservation pris le 17 mars 2008 en application de l'article 787-B du CGI, et portant sur 2 700 004 actions de la société GAUMONT, représentant, à la date de l'acte, 70 % des droits de vote et 63 % des droits financiers attachés aux actions de GAUMONT.

Cet engagement est d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction.